

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 31 mars 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	9

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	DEBAILLEUL Delphine	THILL Céline
MENEGHIN Gaël	OGER Isabelle	VEIRA Christophe
IMMER Alain	REUTER Olivier	WALLERICH Alain
SVEC Jean		

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

VALANCE Bénédicte - donnant procuration à M. IMMER Alain
GUINDT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme
PEREIRA Julien

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.
Monsieur SIVEC Jean rejoint le Conseil à 20h08 et y participe à compter du point 5 « Vote du Budget ».

Objet : 2023 - 701 Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2020-487 du 04 juin 2020 et modifié par délibération n°2022-678 du 07 décembre 2022 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de cette délégation ;

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des décisions suivantes :
(M. Sivec n'est pas encore présent pour cette délibération)

• **Engagement des dépenses**

Fournisseurs	Objet	Date	Montant HT	Montant TTC
VEOLIA	Signature BC - Contrôle Technique des Poteaux Incendie (dans le cadre du Groupement de Commandes - Matec)	13/03/23	456,00 €	547,20 €
JVS	Signature BC - Renouvellement certificat électronique (valable 3 ans)	13/03/23	400,00 €	480,00 €

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK****SEANCE DU 31 mars 2023**

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Monsieur le Maire précise qu'une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) est une procédure qui consiste à demander, en cas de vente d'un bien sur la commune, si la mairie est intéressée par ce bien.

Pour les DIA présentées ci-après, la commune renonce à son droit de préemption

Date de réception	Référence Cadastre		Adresse	Superficie	Prix de vente	Notaire	
	Section	Parcelle					
2023							
09/01/2023	5	22	6 Rue Claude SEITER	469	136 010,00 €	Me LAURENT O.	Cattenom
03/03/2023	22	99 et 63	50 Rue des Jardins	732	425 000,00 €	Me CAROW Bernard	Hagondange
27/03/2023	1	104 et 105	10 Rue Principale	283	157 000,00 €	Me LAPOINTE	Aumetz

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 8 avril 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 08/04/2023
Le Maire,